



ArcelorMittal

COMPTE RENDU

Rencontre régulière du
Comité de suivi avec le voisinage
Tenue le 23 septembre 2020

Compte rendu rédigé par



TRANSFERT
Environnement et Société

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

MONTRÉAL - QUÉBEC - SAGUENAY LAC-ST-JEAN -
ESTRIE - ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Table des matières

1	Mot de bienvenue	1
2	Approbation de l'ordre du jour	1
3	Mise à jour de la situation chez ArcelorMittal à Contrecoeur.....	1
4	Point statutaire : suivi des projets.....	2
5	Suivis en lien avec les poussières	3
6	Autres actions de suivi.....	7
7	Point statutaire : suivi des plaintes	9
8	Varia.....	11
9	Appréciation de la rencontre	11
10	Prochaine rencontre	11
11	Actions de suivi	12

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint

1 MOT DE BIENVENUE

M. Alex Craft, animateur, souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres.

Il souligne la présence de trois nouveaux intervenants au Comité, soit :

- M. Eric Morissette, directeur de l'environnement chez ArcelorMittal Produits longs Canada (qui reprend le poste de M. Luc Chabot)
- M. Hugues Fauville, directeur des ressources humaines chez ArcelorMittal Produits longs Canada (qui reprend le poste de M. Gilles Quenneville).
- M. Félix Laporte, directeur général de la Ville de Contrecœur (qui reprend le poste de M. François Handfield)

Un tour de table est réalisé afin que tout le monde puisse se présenter.

La liste des présences est disponible à l'annexe 1.

2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Craft présente l'ordre du jour pour son adoption.

Il est adopté et figure à l'annexe 2.

3 MISE À JOUR DE LA SITUATION CHEZ ARCELORMITTAL À CONTRECŒUR

Impact de la COVID-19 sur les opérations

M. Hugues Fauville, directeur des ressources humaines, fait le point sur l'impact de la COVID-19 sur les opérations d'ArcelorMittal à Contrecœur :

- L'entreprise a été qualifiée d'industrie essentielle, ce qui a permis à la production de continuer, malgré la baisse des activités.
- Une panoplie de mesures de sécurité ont été mises en place afin d'assurer la sécurité de la main-d'œuvre, ce qui constitue une priorité pour l'entreprise.
- Vingt-huit cas de COVID-19 ont été diagnostiqués parmi le personnel d'ArcelorMittal au Québec et en Ontario, dont 21 au site de Montréal. Ces cas ont été attribués à une contamination externe (éclosions dans des quartiers spécifiques, etc.), plutôt qu'à des failles dans les mesures de sécurité internes.
- Au niveau de la production, les constats suivants peuvent être dressés :
 - Premier trimestre de 2020 conforme aux attentes
 - Baisse de la production ensuite enregistrée, à la hauteur d'environ 26 %
 - Dernier trimestre devrait être encourageant, considérant la reprise graduelle des activités
- Des mises à pied ont dû être réalisées, d'abord au site de Contrecœur-Ouest puis dans la majorité des autres sites, mais les liens d'emploi ont été préservés

M. Louis-Philippe Pélouquin, directeur des communications, et M. Eric Morissette, directeur de l'environnement, ajoutent que malgré les circonstances, les activités de gestion environnementale sur la propriété sont maintenues, et ce, dans les mêmes paramètres qu'à l'habitude.

4 POINT STATUTAIRE : SUIVI DES PROJETS

M. Marco Savard, directeur général du complexe de Contrecœur-Est, fait le suivi des quatre principaux projets d'investissement pour l'amélioration de la performance environnementale des installations :

- Remplacement du dépoussiéreur de la hotte de toit à Contrecœur-Ouest (complété)
- Remplacement des fours de réchauffe à Contrecœur-Est et Ouest (complété)
- Construction d'une route reliant Contrecœur-Est et Contrecœur-Ouest
 - La route est en service et pour le moment, 50 % des véhicules lourds empruntent cette voie de circulation
 - Certains éléments restent à ficeler auprès d'un partenaire afin d'en assurer une pleine utilisation, ce qu'ArcelorMittal espère terminer sous peu.
- Amélioration du système de gestion des poussières à Contrecœur-Est
 - La phase 2 du projet, l'agrandissement des canopées, a été ralentie par la situation sanitaire liée à la COVID-19, en raison de l'arrêt des activités de plusieurs fournisseurs. Ainsi :
 - La première connexion avec les fours, prévue à l'automne 2020, sera réalisée au printemps 2021
 - La seconde connexion avec les fours, prévue au printemps 2021, sera réalisée à l'automne 2021
 - La phase 3 du projet, quant à elle, est toujours en phase de planification. Le projet devrait être soumis au cours de l'année 2021.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Question ou commentaire	Réponse par ArcelorMittal
<p><i>Pouvez-vous rappeler en quoi consiste la phase 3?</i></p>	<p>M. Savard rappelle que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La phase 1 consistait à installer les chambres de combustion. • La phase 2, conduite en simultanée, consiste à agrandir la hotte de toit, pour s’assurer que la fumée non captée par le système primaire puisse l’être dans un second temps, ainsi qu’à fermer tous les ventilateurs de toit situés au-dessus des fournaies. Cette phase devrait être complétée vers la fin de l’année 2021. • La phase 3 consiste à construire un nouveau dépoussiéreur extérieur, permettant d’augmenter la capacité de captation des poussières et de faciliter l’entretien des équipements, rendant possible un nettoyage bihebdomadaire puisque chaque four aura désormais son propre dépoussiéreur.
<p><i>J’espère que le projet sera complété aussi tôt que possible.</i></p>	<p>M. Savard souligne que les efforts nécessaires sont mis en place pour compléter le projet selon l’échéancier présenté précédemment.</p>
<p><i>Si j’ai bien compris, lorsque les phases 1 et 2 seront complétées, elles seront complètement fonctionnelles, indépendamment de la dernière phase?</i></p>	<p>M. Savard indique que les deux premières phases sont indépendantes de la dernière et qu’elles auront un impact majeur sur la captation des poussières. La phase 3 a elle aussi un impact, mais moindre.</p>

5 SUIVIS EN LIEN AVEC LES POUSSIÈRES

Dépôt du rapport intérimaire de la santé publique

M. Eric Morissette, directeur de l’environnement, rappelle l’historique des démarches ayant mené au dépôt d’un rapport intérimaire de la Direction de santé publique (DSP) sur les effets possibles sur la santé des poussières présentes dans le milieu de Contrecœur :

- Caractérisation de l’air réalisée par le ministère de l’Environnement en 2016, à différents points dans le milieu.

- Analyse réalisée par la DSP afin d'évaluer s'il y a présence de risques pour la santé, sur la base de ces données.
 - La DSP était d'ailleurs venue présenter ses conclusions préliminaires au Comité en avril 2019. À ce moment, les constats énoncés étaient les suivants :
 - Poussières ne sont pas susceptibles d'entraîner des effets sur la santé
 - Analyses supplémentaires à réaliser afin de vérifier si les poussières contiennent du chrome hexavalent, et dans quelle mesure. Ce paramètre est extrêmement difficile à mesurer.

Il explique que la DSP a déposé un rapport intérimaire en juillet 2020, sachant que le ministère n'a toujours pas été en mesure d'effectuer les analyses suggérées au niveau du chrome hexavalent, en raison d'importants défis méthodologiques.

L'ensemble des constats et recommandations de la DSP sont présentés, ainsi que des compléments d'information apportés par ArcelorMittal (détail disponible dans les diapositives de la rencontre, à l'annexe 3).

Pour résumer, les constats du rapport intérimaire reprennent essentiellement les conclusions préliminaires présentées par un médecin de la DSP en avril 2019, soit :

- Les effets possibles sur la santé ont été évalués à faibles, ou très faibles (selon les types de paramètres), par la DSP
- Une analyse approfondie reste recommandée afin d'évaluer le ratio de chrome hexavalent dans les poussières présentes dans le milieu.

Le rapport intérimaire de la santé publique sera acheminé aux membres au moment de l'envoi du compte rendu.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Question ou commentaire	Réponse par ArcelorMittal
<i>Quel est le calendrier pour l'obtention de l'attestation d'assainissement à Contrecoeur-Est?</i>	M. Morissette explique que l'attestation d'assainissement a été reçue et qu'ArcelorMittal en est à l'analyser : des échanges sont d'ailleurs en cours avec le ministère pour s'assurer de bien en comprendre tous les détails. L'attestation d'assainissement devrait être en œuvre d'ici en début de l'année 2021.
<i>C'est peut-être parce que les dépassements en arsenic ont été supposés par extrapolation que la DSP recommande qu'ArcelorMittal en fasse un suivi dans le cadre de son attestation d'assainissement.</i>	M. Morissette indique que cela est possible, tout en rappelant que l'arsenic ne constitue pas un paramètre présent dans les procédés d'ArcelorMittal.

<p><i>Pouvez-vous expliquer la distinction entre les PM2,5 et les PM10?</i></p>	<p>M. Morissette explique que les PM2,5 sont des particules inférieures ou égales à une dimension de 2,5 microns : elles sont très fines et peuvent pénétrer dans les poumons. C'est pour cette raison qu'une analyse en a été demandée, afin d'évaluer les risques sur la santé.</p> <p>Les PM10 sont des particules de 10 microns au maximum, qui sont donc plus grosses et moins propices à pénétrer dans les poumons. Elles sont suivies notamment parce qu'elles peuvent représenter des nuisances (poussières).</p>
<p><i>Vous dites qu'historiquement le chrome hexavalent ne constitue pas une problématique en lien avec la production d'acier par ArcelorMittal à Contreccœur. Est-ce parce que vous avez déjà fait un suivi, ou parce que c'est un problème qui n'a jamais été soulevé?</i></p>	<p>M. Morissette mentionne que ce n'est pas un composé utilisé dans les procédés.</p>
<p><i>Est-ce que le chrome est présent dans les ferrailles?</i></p>	<p>M. Morissette explique que si c'est le cas, le traitement de 800 000 tonnes de ferrailles par année devrait engendrer une quantité de chrome minime.</p> <p>M. Savard précise que le chrome peut être présent dans certaines ferrailles, mais pas le chrome hexavalent. Il serait possible d'en retrouver de manière exceptionnelle puisque les ferrailles ne sont pas des matériaux nobles; elles peuvent être constituées de plusieurs matières. À titre d'exemple, il arrive que sur une base sporadique du plomb soit retrouvé dans les ferrailles, bien qu'il soit interdit. Ces événements sont immédiatement relevés et sont peu fréquents.</p> <p>Il est réitéré qu'il est très difficile de mesurer le chrome hexavalent en laboratoire.</p>

<i>Si j'ai bien compris, les données sur lesquelles se base l'analyse ont été collectées en 2016?</i>	M. Morissette confirme que oui : il s'agit des données collectées par le Centre d'expertise en analyse environnementale du ministère en 2016.
<i>Est-ce que la production a augmenté entre 2016 et 2019?</i>	M. Savard indique que les volumes sont sensiblement les mêmes, sachant que le dernier projet d'augmentation de productivité remonte à 2010 ou 2011. Il estime que cette augmentation est de l'ordre de 2 ou 3 %. Une vérification pourrait être effectuée pour revenir avec des données plus précises. Toutefois, ArcelorMittal a mis en place des projets d'améliorations (discutés précédemment) après 2016.
<i>Quelles sont les différentes valeurs possibles pour l'évaluation des risques par la santé publique?</i>	M. Morissette indique qu'il serait préférable d'adresser cette question à la DSP.
<i>Est-ce que l'échelle de gradation apparaît dans le rapport complet?</i>	M. Péloquin indique que ce n'est pas le cas, mais qu'un suivi sera fait avec la DSP afin d'obtenir l'échelle de gradation.

Caractérisation de l'air en présence du ministère de l'Environnement

M. Morissette présente les résultats obtenus lors de la dernière caractérisation réalisée aux dépoussiéreurs de Contrecœur-Ouest, en 2019.

Il explique que tel que requis dans l'attestation d'assainissement, cette prise de données est réalisée annuellement, directement à la sortie des dépoussiéreurs, et ce, sous la supervision du ministère. Elle permet de mesurer les émissions de poussières (en kg/h), et de les mettre en relation avec les normes du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA, article 148).

En 2019, le taux d'émission moyen était largement en dessous du taux permis par la norme.

Puis, il présente les données obtenues lors de la campagne précédente, en 2018. On y note une diminution significative de la concentration à la sortie des dépoussiéreurs, et ce, grâce à l'investissement réalisé en 2018 afin de changer la hotte de toit.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Question ou commentaire	Réponse par ArcelorMittal
<i>Y a-t-il déjà eu des dépassements de la norme pour ces suivis?</i>	M. Morissette indique que selon ses informations disponibles, la norme n'a jamais été dépassée à Contrecœur-Ouest, mais qu'il pourra faire la vérification.
<i>Est-ce que le même type d'échantillonnage sera effectué pour le site de Contrecœur-Est?</i>	M. Morissette confirme que oui. Pour 2020, la collecte a été reportée, en raison de circonstances liées à la COVID-19. Lorsque les résultats de la campagne 2021 seront reçus, ils seront partagés avec le Comité. Historiquement, aucun dépassement lié à ce suivi n'a été enregistré au site de Contrecœur-Est dans les dernières années.

6 AUTRES ACTIONS DE SUIVI

Présence de gravier sur la route 132 (sortie de l'usine de ferraille)

M. Péloquin rappelle que cette action de suivi découle d'un signalement d'un membre du comité en lien avec un dépôt de débris sur la route 132.

Il explique que le passage hebdomadaire du camion balai contribue grandement à diminuer les nuisances, et que l'équipe fera preuve d'une vigilance accrue au niveau de l'usine de réduction en cas d'accumulation. Il a également été envisagé d'asphalter une portion de route, afin de réduire les mouvements de gravier, mais cela n'a pas encore pu être fait, en raison de circonstances liées à la COVID-19.

M. Savard ajoute que les poussières sur la route 132 proviennent de plusieurs sources et que, selon les vérifications réalisées ponctuellement, le secteur près des installations d'ArcelorMittal est relativement propre.

Transfert de la servitude de conservation en cas d'acquisition des installations

M. Péloquin explique que le Comité avait demandé si la servitude de conservation établie en compensation pour le déboisement lié à la construction de la nouvelle route interne serait maintenue advenant une vente des installations par ArcelorMittal.

M. Morissette confirme que ce serait bien le cas, sachant notamment qu'elle a également été signée avec la Ville et qu'elle est comprise dans le certificat d'autorisation.

Pourcentage des dons et commandites attribué à des projets environnementaux en 2019

M. Péloquin rappelle que le Comité avait demandé le pourcentage de dons et de commandites attribué aux projets environnementaux lors d'une présentation sur le sujet.

Il indique que ce pourcentage est de 2 % (sur un total d'environ 275 000 \$).

Ce pourcentage est peu élevé, notamment en raison de l'annulation de plusieurs projets, tels que le nettoyage des berges (suspendu en raison d'inondations). Également, peu de demandes sont reçues pour ce secteur, bien que la Politique de l'entreprise le prévoie.

Il invite les membres du Comité à transmettre des opportunités de commandites ou des projets environnementaux à la recherche de dons.

Pourcentage de CO₂ dans le procédé de l'usine de réduction

En réponse à une question posée lors de la dernière rencontre, M. Morissette indique que la concentration de CO₂ dans le procédé de l'usine de réduction (module 1) est de 7,2 %. Le module 2 devrait avoir un taux similaire.

Quantité de gaz naturel utilisé par l'entreprise chaque année

M. Morissette présente un tableau détaillant les quantités de gaz naturel utilisé par l'entreprise dans les différentes installations.

Une grande part du gaz naturel utilisé est lié aux activités de l'aciérie, pour alimenter la combustion. L'usine de réduction utilise également une grande proportion du gaz naturel pour son fonctionnement.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Question ou commentaire	Réponse par ArcelorMittal
<i>Il y a une consommation de monoxyde de carbone à l'usine de réduction?</i>	<p>M. Morissette fournit des explications sur le procédé à l'usine de réduction : d'abord, un craquage de gaz naturel est réalisé à l'usine de reformage, afin de générer du monoxyde de carbone et de l'hydrogène. Ces deux gaz circulent ensuite dans les silos de l'usine de réduction, à travers les boulettes de fer, pour retirer l'oxygène, un procédé qui permet de sauver beaucoup d'énergie par la suite lors de la conversion des boulettes en acier. Il génère toutefois des émissions de CO₂ et d'eau.</p> <p>Bien que les quantités de gaz naturel utilisées soient importantes, les aciéries de Contrecœur sont parmi celles qui génèrent le moins de GES par tonne d'acier produite à travers le monde.</p>
<i>Donc vous fabriquez votre monoxyde de carbone?</i>	<p>M. Morissette confirme que c'est le cas.</p>

7 POINT STATUTAIRE : SUIVI DES PLAINTES

M. Péloquin indique que deux plaintes ont été formulées depuis la dernière rencontre, toutes deux concernant des bruits perçus durant la nuit :

- **Le 15 décembre 2019**, un bruit de soufflerie a été perçu en provenance du parc industriel. ArcelorMittal a effectué un suivi afin de bien comprendre les caractéristiques de ce bruit, et a vérifié si des activités inhabituelles étaient menées de son côté (ce qui n'était pas le cas). Le signalement a également été transmis à la Ville afin de valider si d'autres plaintes avant été reçues, ce qui n'était pas le cas.
- **Le 1^{er} mai 2020**, un bruit a été perçu à Lavaltrie (située de l'autre côté du fleuve). Des demandes de suivi ont été réalisées auprès de l'individu à l'origine de la plainte pour mieux comprendre la nature du bruit, mais n'ont fait l'objet d'aucun retour. Aucun événement particulier n'a été enregistré chez ArcelorMittal à ce moment.

La question suivante est ensuite formulée :

Question ou commentaire	Réponse par ArcelorMittal
<i>À votre connaissance, est-ce qu'il y a un historique de plaintes en provenance de Lavaltrie?</i>	M. Péloquin indique qu'en huit ans de service à ArcelorMittal, il s'agit de la 2 ^e fois qu'une plainte est reçue en provenance de cette municipalité. Il n'est pas exclu que le bruit lié aux activités du Port ou du parc industriel puisse voyager vers l'autre rive.

Signalements

M. Morissette indique qu'en parallèle, deux événements ont fait l'objet de signalements :

- En juillet, des poussières rouges au-dessus de l'aciérie de l'est ont été repérées à partir d'un hélicoptère, ce qui a entraîné un suivi de la part du ministère. Cet événement aurait été causé par une panne du côté d'Hydro-Québec, ce qui a entraîné l'obligation d'effectuer un déversement d'acier en fusion sur le plancher, générant des poussières. Au moment de la rencontre, aucun suivi n'était attendu du ministère.
- En juin, un signalement a été réalisé auprès du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs concernant des bernaches aperçues près du fleuve avec de l'huile sur le plumage. ArcelorMittal a assuré le transfert de ces oiseaux vers un refuge localisé à Hudson. Par ailleurs, à des fins préventives, un site contenant de la calamine huileuse a été nettoyé et un filet a été posé, afin d'empêcher la fréquentation par les bernaches.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Question ou commentaire	Réponse par ArcelorMittal
<p><i>Que se passe-t-il quand vous devez déverser de l'acier liquide au sol?</i></p>	<p>M. Savard explique que l'acier est tranquillement versé sur le sol et refroidi. Lorsqu'il atteint une certaine température et qu'il est sous forme semi-solide, il est transporté et refondu dans le four à arc électrique.</p> <p>M Péloquin souligne que si l'acier est laissé dans la poche, il peut figer et endommager les équipements.</p>
<p><i>D'où provenait l'huile exactement et pourquoi ne pas protéger le site de façon aérienne?</i></p>	<p>M. Morissette mentionne qu'il est possible que les oiseaux rejoignent le site de manière aérienne ou terrestre.</p> <p>M. Péloquin ajoute que le site de calamine huileuse, qui a été nettoyé, constitue un legs pour lequel aucun débouché commercial n'avait préalablement été identifié, avant récemment. Ces huiles sont actuellement en voie d'être entièrement pompées.</p> <p>Il souligne que le niveau d'activité a été plus bas ces derniers mois, en raison de la COVID-19, ce qui a pu attirer les oiseaux, alors que cela n'est normalement pas une problématique.</p> <p>Le filet posé devrait toutefois aider, si toutefois l'huile sur les oiseaux provenait effectivement du site de calamine.</p>
<p><i>Est-ce qu'il s'agit du même type d'huile qui est à l'origine de votre bassin de rétention, construit à la fin des années 80? Il y avait eu un déversement d'huile à ce moment.</i></p>	<p>M. Savard indique que cela est possible. Il explique que les deux laminoirs fermés étaient les seules installations utilisant de l'huile émulsifiante, et que des digues avaient été construites afin d'éviter un déversement d'huile vers le fleuve.</p> <p>L'ensemble de la calamine huileuse utilisée pendant 40 ans sur ces laminoirs sera complètement pompée dans un horizon de 6 à 8 mois.</p>

Je comprends, mais à l'époque, vers 1987-1988, un bassin de rétention a été construit après un déversement d'huile.

M. Morissette indique que des recherches seront faites et qu'un suivi sera effectué auprès du Comité.

8 VARIA

Aucun sujet n'est abordé dans ce point.

9 APPRÉCIATION DE LA RENCONTRE

M. Craft indique qu'un sondage sera rapidement transmis aux membres pour connaître leur point de vue sur le déroulement de cette rencontre virtuelle. L'objectif est d'adapter les rencontres afin de les rendre les plus agréables et les plus utiles possible.

De plus, une tournée sera effectuée auprès des membres pour valider leur intérêt à poursuivre les travaux. À la suite de cet exercice, il est possible que des sièges s'ouvrent et que des membres s'ajoutent au Comité.

10 PROCHAINE RENCONTRE

M. Péloquin remercie les membres pour leur participation à cette rencontre virtuelle. Il indique que l'équipe est enthousiaste à l'idée de reprendre la démarche.

La date de la prochaine rencontre sera communiquée ultérieurement, en fonction des règles sanitaires en vigueur. L'objectif est tout de même de maintenir une fréquence de rencontre trimestrielle. La thématique potentielle de la prochaine rencontre est la gestion des eaux.

Les points à l'ordre du jour ayant été traités, la rencontre s'est terminée 20 h 35.

Camille Montreuil
Rapporteuse de la réunion

11 ACTIONS DE SUIVI

Pendant la rencontre, l'équipe d'ArcelorMittal s'est engagée à :

- Diffuser le rapport de la santé publique aux membres au cours des prochaines semaines, avec le compte rendu de la réunion
- Vérifier quelle a été la variation de la production à l'aciérie de l'est, de 2016 à 2020
- Communiquer avec la direction de santé publique afin d'obtenir des précisions sur les différentes échelles de risques possibles, ainsi que leur signification
- Vérifier si des dépassements ont déjà été notés lors des caractérisations aux dépoussiéreurs de l'aciérie de l'ouest et de l'est
- Présenter les résultats de la prochaine caractérisation aux dépoussiéreurs à l'aciérie de l'est (campagne 2021)
- Revenir avec des précisions sur le déversement d'huile qui aurait eu lieu vers la fin des années 1980, et qui aurait mené à l'aménagement d'un bassin de rétention

COMITÉ DE SUIVI AVEC LE VOISINAGE - ARCELORMITTAL CONTRECOEUR

Liste des membres à jour le 23 septembre 2020

Catégorie	Fonction ou organisme	Nom	Présent	Absent
Représentants du voisinage	Citoyen	Gilles Abella		X
	Citoyen	Abdelkader Benhalima		X
	Citoyen	Claude Dansereau	X	
	Citoyenne	Marie-Michèle Desrosiers		X
	Citoyenne	Sylvie Giard	X	
	Citoyen	Normand Simoneau	X	
	Citoyen	Joseph Soltész		X
Ville de Contrecoeur	Directeur général	Félix Laporte	X	
	Directeur des services techniques	Marc Proulx	X	
	Adjoint directeur des services	Karl Wayland (substitut)		X
Organisme communautaire	Demain à cœur	Bruno Joly		X
Organisme environnemental	CRE Montérégie	Richard Marois		X
		Ugo Forcier (substitut)		X
Organisme économique	Rues principales Contrecoeur	Julie-Anne Marceau	X	
Organisme récréotouristique	Colonie des Grèves	Yves Beaulieu		X
Organisme lié à l'enseignement et la recherche	CTTEI	Claude Maheux-Picard		X

ARCELORMITTAL PRODUITS LONGS CANADA :

M. Eric Morissette, directeur, Environnement
M. Hugues Fauville, vice-président, Ressources humaines
M. Marco Savard, directeur général, Complexe de Contrecoeur-Est
M. Louis-Philippe Péloquin, directeur, Communications
Mme Karine Raiche, spécialiste, Communications

TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ :

M. Alex Craft, animateur
Mme Camille Montreuil, rapporteuse

COMITÉ DE SUIVI AVEC LE VOISINAGE

ArcelorMittal Produits longs Canada - Contrecœur

Rencontre virtuelle

23 septembre 2020

Connexion des membres à partir de 18 h 45

Ordre du jour (proposition)

1. Connexion préalable des membres (dès 18 h 45)
2. Mot de bienvenue
Accueil de nouveaux représentants au Comité
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Mise à jour de la situation chez ArcelorMittal à Contrecœur
 - a. Impact de la COVID-19 sur les opérations
 - b. Point statutaire : suivi des projets
5. Suivis en lien avec les poussières
 - a. Dépôt du rapport intérimaire de la santé publique
 - b. Caractérisation de l'air en présence du ministère de l'Environnement
6. Autres actions de suivi
 - Présence de gravier sur la route 132 (sortie de l'usine de ferraille)
 - Transfert de la servitude de conservation en cas d'acquisition des installations
 - Pourcentage des dons et commandites attribué à des projets environnementaux en 2019
 - Pourcentage de CO₂ dans le procédé de l'usine de réduction
 - Quantité de gaz naturel brûlé par l'entreprise chaque année
7. Point statutaire : suivi des plaintes
8. Varia
9. Appréciation de la rencontre
10. Prochaine rencontre

Comité de suivi avec le voisinage d'ArcelorMittal

Rencontre régulière #6

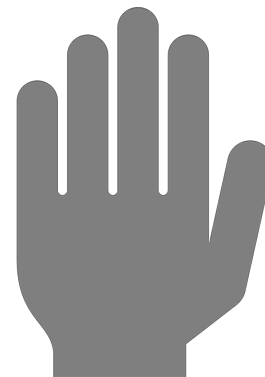
23 septembre 2020



Fonctionnement pour un comité réussi

Droits de parole

- L'animateur accorde le droit de parole
- Questions/commentaires à des moments définis
- Pour signifier votre souhait d'intervenir :
 - Lever la main avec l'application
 - Lever la main à l'écran (nous faire signe)
 - Par téléphone : l'animateur vous interpellera directement
- Interventions courtes



Déroulement proposé



1. Mise à jour de la situation chez ArcelorMittal
2. Suivis en lien avec les poussières
3. Autres actions de suivi
4. Point statutaire : suivi des plaintes
5. Varia
6. Tour de table
7. Prochaine rencontre

8

Mise à jour de la situation chez ArcelorMittal



Impact de la COVID-19 sur les opérations

- Ralentissement de la production
- Aménagements nécessaires au niveau de la main d'œuvre
- Maintien de la gestion environnementale

9

Point statutaire : suivi des projets



- Rappel : 4 projets d'investissement pour améliorer la performance environnementale des installations (dont 3 sont complétés)



10

Point statutaire : suivi des projets



4. Système de gestion des poussières

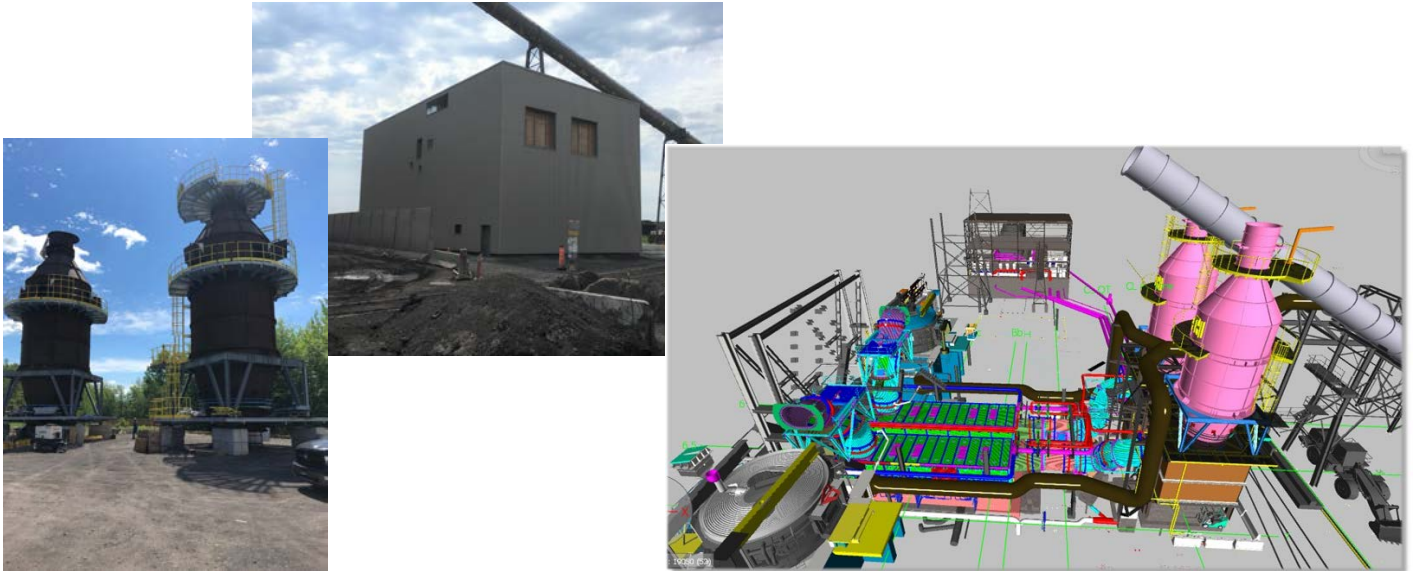
- Construction de la phase 2 : révision des échéanciers, en lien avec la COVID-19 (arrêt des chantiers)
 - Première connexion avec les fours : printemps 2021 (vs fin octobre/début novembre 2020)
 - Deuxième connexion avec les fours : automne 2021 (vs printemps 2021)
- Planification de la phase 3 : en cours (échéanciers non déterminés)

11

Point statutaire : suivi des projets



4. Système de gestion des poussières



Dépôt d'un rapport intérimaire de la santé publique (juillet 2020)



- Rappel des éléments de contexte :
 - Caractérisation de l'air ambiant réalisée par le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (2016)
 - Résultats transmis par le MELCC à la direction de santé publique, pour analyse
 - Opinion préliminaire présentée au comité en avril 2019
 - Poussières ne sont pas susceptibles d'entraîner des effets sur la santé
 - Analyses supplémentaires à réaliser par le ministère en lien avec le chrome hexavalent (difficile à mesurer) – en cours
- Rapport intérimaire déposé par la DSP en juillet 2020, dans l'attente des résultats pour le chrome hexavalent

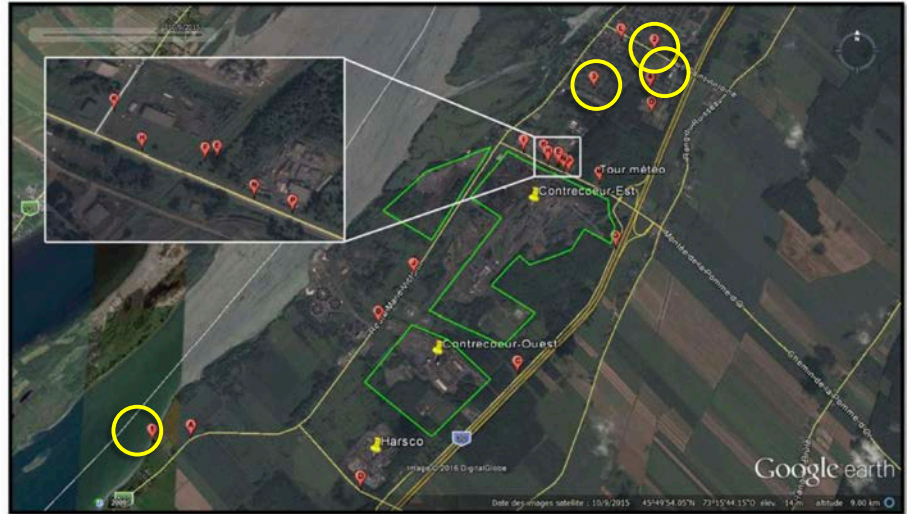
Dépôt d'un rapport intérimaire de la santé publique (juillet 2020)



ArcelorMittal

Figure 1 : Secteur caractérisé, tiré de la caractérisation de l'air ambiant avril à juin 2016, ArcelorMittal Contrecoeur du CEAQ (Li Fraigne, 2016)

- Rappel du secteur où les données ont été collectées (caractérisation de l'air en 2016)
- Période de caractérisation : 14 avril au 9 juin 2016



Distance entre le site de Contrecoeur-Est et les stations fixes :

Station 1 : 5 km Station 2 : 2,5 km Station 3 : 1,7 km Station 4 : 2,1 km

Dépôt d'un rapport intérimaire de la santé publique (juillet 2020)



ArcelorMittal

- Évaluation réalisée pour trois types de poussières
 - PM_{2,5} (particules fines)
 - PM₁₀
 - PST (particules en suspension totales)

Type d'échantillonnage et période de caractérisation distincts pour chacune

Dépôt d'un rapport intérimaire de la santé publique (juillet 2020)



- Plusieurs valeurs de référence utilisées par la DSP pour l'interprétation :
 - Normes du ministère de l'Environnement du Québec (MELCC)
 - Organisation mondiale de la santé (OMS)
 - Ontario's Ambient Air Quality Criteria (MECP)
 - United States Environmental Protection Agency (EPA)
 - Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME)
 - Agency for Toxic Substances and Disease Registry (ATSDR)
 - California Office of Environmental Health Hazard Assessment (OEHHA)
 - Santé Canada

16

Dépôt d'un rapport intérimaire de la santé publique (juillet 2020)



- Synthèse des résultats
 - Les risques d'effets sur la santé associés aux différents types de poussières sont jugés soit faibles, ou très faibles
 - Des analyses supplémentaires sont à réaliser pour quantifier les niveaux de chrome (VI) dans l'air ambiant

17

Dépôt d'un rapport intérimaire de la santé publique (juillet 2020)



▪ Synthèse des résultats

Type de poussière	Évaluation du risque à la santé
Poussières – exposition court terme	Risque à la santé faible
Poussières – exposition long terme	Risque à la santé faible
Métaux non cancérigènes	Risque à la santé très faible
Métaux cancérigènes – béryllium, cadmium, nickel, plomb	Risque à la santé faible
Métal cancérigène – arsenic	Risque à la santé faible
Métal cancérigène – chrome VI	Analyses supplémentaires à réaliser
Particules en suspension totales	Potentiel de nuisances (et non d'effet sur la santé)

Dépôt d'un rapport intérimaire de la santé publique (juillet 2020)



▪ Recommandations de la DSP à l'intention d'ArcelorMittal

- Prendre les mesures appropriées dès maintenant pour diminuer les émissions de poussières en suspension totales (PST) dans l'air sous la norme 24 h du MELCC afin de limiter les nuisances pour la population
- Réaliser un suivi de ses émissions de poussières en suspension (PST) totales afin d'apprécier l'efficacité des mesures mises en œuvre

Interventions d'ArcelorMittal

- Plusieurs projets majeurs mis en place pour réduire les poussières depuis la prise de données (en 2016)
- Suivi des poussières réalisé à plusieurs points sur la propriété

Dépôt d'un rapport intérimaire de la santé publique (juillet 2020)



▪ Recommandations de la DSP à l'intention du ministère (MELCC)

- Réaliser une évaluation des niveaux de chrome (III) et de chrome (VI) dans l'air ambiant afin que la DSP puisse statuer sur les effets sur la santé, dont l'excès de risque de cancer

Rappel

- Présence de chrome VI ne constitue pas historiquement un élément problématique en lien avec la production d'acier par ArcelorMittal Produits longs Canada

20

Dépôt d'un rapport intérimaire de la santé publique (juillet 2020)



▪ Recommandations de la DSP à l'intention du ministère (MELCC)

- Ajouter l'arsenic à la liste des polluants à contrôler dans l'attestation d'assainissement d'ArcelorMittal Contrecoeur. Cette mesure permettra de mesurer les émissions d'arsenic à la cheminée et d'extrapoler leur dispersion avec l'étude de modélisation subséquente.

Remarques

- Ouverture d'ArcelorMittal à inclure cette mesure dans l'attestation d'assainissement (si demandé)

Rappels

- Arsenic ne fait pas partie du processus de production d'acier (mis à part des résidus potentiels dans la ferraille – infimes quantités)
- Concentrations élevées détectées en amont éolien

Suivis en lien avec les poussières



Dépôt du rapport intérimaire de la santé publique (juillet 2020)

▪ Recommandations de la DSP à l'intention de la Ville

- Informer la population, incluant le comité mixte, du présent avis*
- Éviter l'installation d'immeubles à usages sensibles (résidences, écoles, garderie, etc.) lors de l'aménagement du territoire du secteur à développer près d'ArcelorMittal, tant que les mesures appropriées pour réduire les poussières totales n'ont pas été mises en œuvre et que les démarches de caractérisation et de modélisation de l'arsenic dans l'air n'ont pas été complétées.

Actions

- *ArcelorMittal a convenu avec la Ville et la DSP, en tant que promoteur du comité mixte, d'informer la population

Dépôt d'un rapport intérimaire de la santé publique (juillet 2020)



▪ Constats liés aux poussières – exposition court terme (24 h)

▪ Risque d'effets sur la santé évalués à faible

- PM_{2,5} (particules fines) :
 - Mesures prises 1 fois par jour du 14 avril au 24 mai 2016, à 3 stations (120 mesures)
 - Une journée avec dépassements de la norme du MELCC, aux 3 stations (non causée par les activités d'ArcelorMittal, tel qu'établi par la direction des vents)
 - Un dépassement additionnel par rapport aux valeurs de référence de l'OMS (plus sévères que celles du MELCC)

Dépôt d'un rapport intérimaire de la santé publique (juillet 2020)



- Constats liés aux poussières – exposition court terme (24 h) (suite)
 - Risque d'effets sur la santé évalués à faible
 - PM10 :
 - Aucun dépassement par rapport aux normes du MELCC
 - Un dépassement par rapport aux valeurs de référence de l'OMS, plus sévères que celles du MELCC (sur 65 données collectées entre avril et juin)

Source : Caractérisation de l'air ambiant, Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (2016)

24

Dépôt d'un rapport intérimaire de la santé publique (juillet 2020)



- Constats liés aux poussières – exposition long terme
 - Risque d'effet sur la santé évalués à faible
 - Évaluation basée sur la moyenne des résultats obtenus sur la période de deux mois (considérée comme la moyenne annuelle)
 - PM2,5 : concentrations estimées sont sous les valeurs de référence
 - Valeurs de la station témoin similaires aux valeurs en aval
 - Plusieurs contributeurs potentiels
 - Corrélation n'a pu être établie avec les activités d'ArcelorMittal (bien que la station météo suggère une contribution)

Source : Caractérisation de l'air ambiant, Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (2016)

25

Dépôt d'un rapport intérimaire de la santé publique (juillet 2020)



- Constats liés aux métaux non cancérigènes (baryum, chrome III, manganèse, fer, zinc)
 - DSP évalue les risques à très faibles
 - Concentrations mesurées sont en dessous des valeurs de référence annuelle des principaux organismes experts

Source : Caractérisation de l'air ambiant, Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (2016)

26

Dépôt d'un rapport intérimaire de la santé publique (juillet 2020)



- Constats liés aux métaux cancérigènes suivants : béryllium, cadmium, nickel, plomb
 - Risques évalués comme faibles :
 - Aucun dépassement par rapport aux normes du MELCC
- Constats liés au métal cancérigène suivant : chrome VI
 - Analyses supplémentaires nécessaires :
 - Études réalisées ne permettent pas de vérifier le ratio de chrome IV parmi les quantités totales de chrome

Source : Caractérisation de l'air ambiant, Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (2016)

27

Dépôt d'un rapport intérimaire de la santé publique (juillet 2020)



▪ Constats liés aux métaux cancérigènes : arsenic

- Risque d'effets sur la santé évalués à faible
 - Norme du MELCC porte sur une moyenne annuelle (et non une valeur à un moment précis dans le temps)
 - La DSP anticipe des dépassements de la norme annuelle pour 2 stations (sur 4)
 - En raison de certains échantillonnages au-delà de 0,0030 µg/m³

Valeur limite du MELCC	0.0030 µg/m ³ (1 an)
Station 3 (moyenne annuelle estimée par extrapolation)	0,0034 µg/m ³ (1 an)
Station 4 (moyenne annuelle estimée par extrapolation)	0,0039 µg/m ³ (1 an)

Source : Caractérisation de l'air ambiant, Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (2016)

28

Dépôt d'un rapport intérimaire de la santé publique (juillet 2020)



▪ Constats liés aux particules en suspension totales (PST)

- Potentiel de nuisances pour le voisinage (norme québécoise sur les PST évalue le potentiel de nuisances, et non les effets sur la santé)
 - Dépassement de la norme du MELCC noté à deux stations, pour une des journées échantillonnées :
 - Station 2 : Représente 1 journée sur 16 journées échantillonnées
 - Station 3 : Représente 1 journée sur 17 journées échantillonnées
- Plusieurs contributeurs, incluant ArcelorMittal

Source : Caractérisation de l'air ambiant, Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (2016)

29

Dépôt d'un rapport intérimaire de la santé publique (juillet 2020)



- Rapport complet sera acheminé aux membres dans les prochaines semaines avec le compte-rendu de la rencontre

30

Suivis en lien avec les poussières



Caractérisation de l'air en présence du ministère de l'Environnement

- Exigence de l'attestation d'assainissement à Contrecœur-Ouest
- Données collectées directement aux dépoussiéreurs (sous la supervision du ministère de l'Environnement)
- Les éléments suivants sont mesurés :
 - Taux d'alimentation du procédé (tonnes acheminées aux fours / h), à partir duquel est calculée la norme à respecter
 - Émissions (kg/h)

31

Suivis en lien avec les poussières



Caractérisation de l'air en présence du ministère de l'Environnement

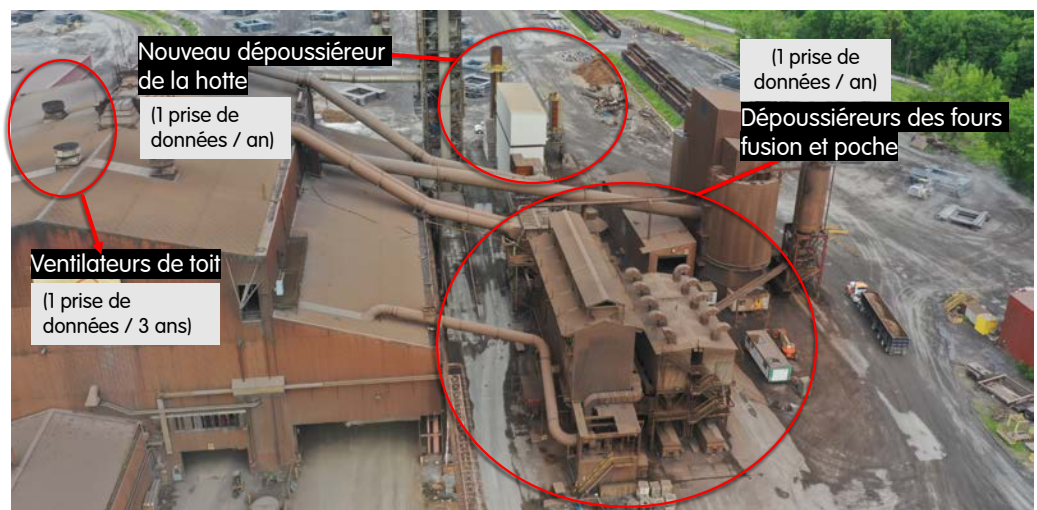
- Prise d'échantillons aux dépoussiéreurs : 3 campagnes (essais) par année, tel qu'exigé par l'attestation d'assainissement
 - La norme à respecter s'applique sur la moyenne des trois essais.
- Prise d'échantillons aux ventilateurs de toit : prise d'échantillons se fait aux 3 ans, tel qu'exigé par l'attestation d'assainissement
- Résultats encadrés par l'article 148 du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère
- Dernière prise de données : octobre-novembre 2019
 - Aux ventilateurs de toit et dépoussiéreurs
 - Résultats reçus en mai 2020

32

Suivis en lien avec les poussières



Caractérisation de l'air en présence du ministère de l'Environnement



33

Suivis en lien avec les poussières

Caractérisation
de l'air en
présence du
ministère de
l'Environnement

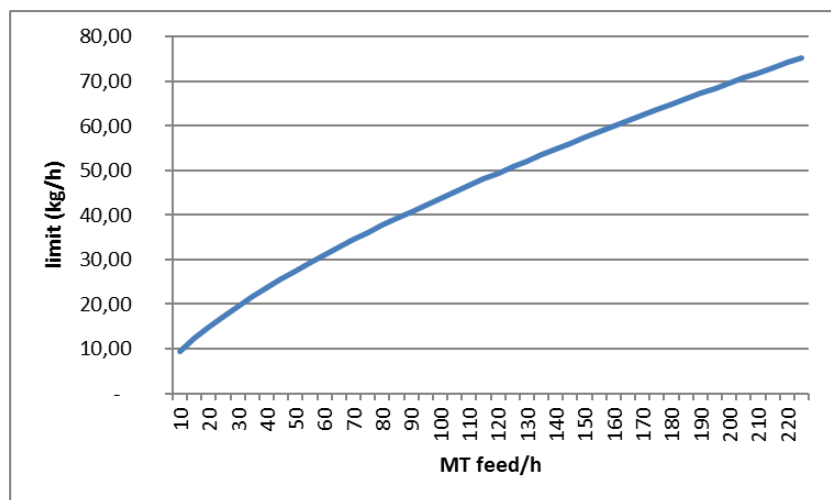


34

Suivis en lien avec les poussières

Caractérisation de l'air en présence du ministère de
l'Environnement (octobre – novembre 2019)

- Norme en fonction
du taux d'alimentation



35

Suivis en lien avec les poussières



Caractérisation de l'air en présence du ministère de l'Environnement (octobre-novembre 2019)

Source	ESSAI #1		ESSAI #2		ESSAI #3		TA moyen	Norme	Émission moyenne (kg/h)
	TA (t/h)	EM1 (kg/h)	TA (t/h)	EM2 (kg/h)	TA (t/h)	EM3 (kg/h)			
Dépoussiéreur du four de fusion sections 11 à 15	109,1	1,36	103,3	1,31	105,2	1,97		43,0	
Dépoussiéreur du four de fusion sections 21 à 35	112,5	2,61	103,3	1,33	100,1	2,69			
Dépoussiéreur hotte de toit	105,7	1,96	88,0	2,49	101,5	2,18			
Dépoussiéreur du four poche	109,6	0,66	102,0	0,47	106,3	0,63			
Ventilateur A-ACI-13 (03)	71,7	3,28	97,2	6,32	89,3	3,15			
Ventilateur A-ACI-16 (04)	62,7	6,07	97,2	4,87	89,3	5,14			
	95,2	15,94	98,5	16,79	98,6	15,75	97,4		16,2

Suivis en lien avec les poussières



Caractérisation de l'air en présence du ministère de l'Environnement à Contrecoeur Ouest

- Émissions moyennes de particules totales : →

Année	Dépoussiéreurs (kg/h)	Ventilateurs (kg/h)	Total (kg/h)
2018	15,4	9,338 *	24,7
2019	6,5	9,652 **	16,2

* Un seul ventilateur sur 2 en fonction.
** Deux ventilateurs en fonction.

- Le nouveau dépoussiéreur de la hotte de toit :

- A permis de filtrer plus d'air :
345 983 m³/h en 2019
151 779 m³/h en 2018.
- A permis de diminuer significativement la concentration de particules dans l'air filtré. →

Année	Concentration
2018	18 mg/m ³
2019	6,4 mg/m ³

Autres actions de suivi



Suivis		État d'avancement
1	Présence de gravier sur la route 132 (sortie de l'usine de ferraille)	<ul style="list-style-type: none"> Vigilance accrue au niveau de l'usine de réduction s'il y a accumulation Passage du camion balai se maintient à raison d'une fois par semaine (jusqu'à la fin octobre)

38

Autres actions de suivi



Suivis		État d'avancement
2	Transfert de servitude de conservation en cas d'acquisition des installations	<ul style="list-style-type: none"> Servitude signée avec la Ville de Contrecoeur – non affectée par une transaction
3	Pourcentage des dons et commandites attribué à des projets environnementaux en 2019	2 %

39

Autres actions de suivi



Suivis		État d'avancement
4	Pourcentage de CO ₂ dans le procédé de l'usine de réduction	Concentration de 7.2 % (module 1)
5	Quantité de gaz naturel utilisée par l'entreprise chaque année	Voir diapositive suivante

40

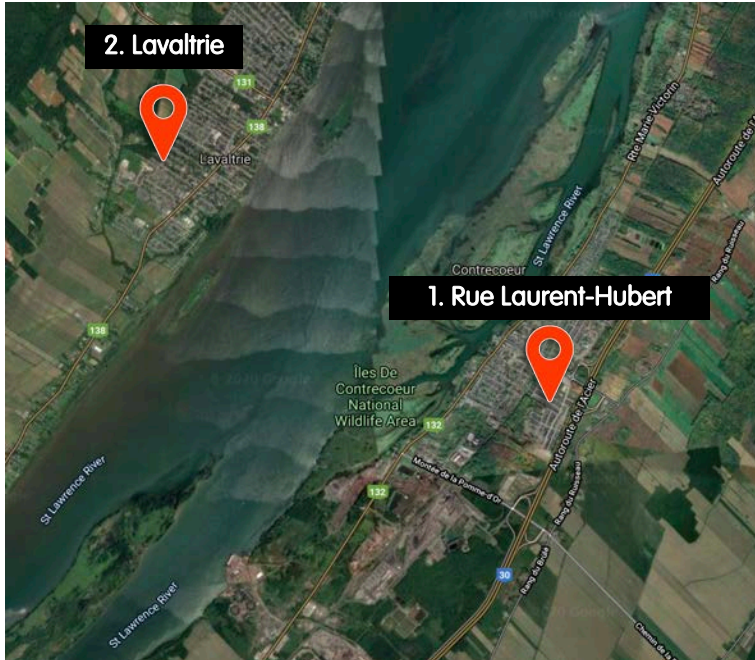
Quantité de gaz naturel utilisée à chaque année



Gaz naturel m ³	Procédé	Combustion	TOTAL
Aciérie	0	22 373 053	
Usine de réduction	394 425 715	44 064	
Laminoir fil machine	0	34 965	
Laminoir Ouest	0	17 477 803	
Aciérie Ouest	0	4 261 086	
Total	394 425 715	44 190 971	438 616 686

41

Suivi des plaintes



- Deux plaintes enregistrées depuis la dernière réunion (12 décembre)

42

Suivi des plaintes



- Deux plaintes enregistrées depuis la dernière réunion (12 décembre)

Date	Secteur/quartier	Nature de la plainte	Suivi réalisé
15 déc. 2019	Rue Laurent-Hubert, Contrecoeur	<ul style="list-style-type: none"> • Bruit en provenance du parc industriel qui réveille le plaignant 	<ul style="list-style-type: none"> • Demandes de suivi quant à la fréquence des bruits, leur type, etc. Réponse : vers 4h50 am, bruit de soufflerie qui a été entendu, a cessé, a été réentendu puis a pris fin • Aucune activité particulière réalisée du côté d'ArcelorMittal cette nuit-là • Signalement transmis à la Ville pour valider si d'autres plaintes ont été reçues à la même date - rien d'autre
1 ^{er} mai 2020	Lavaltrie	<ul style="list-style-type: none"> • Bruit en provenance du fleuve qui réveille le plaignant et qui nuit à la qualité de son sommeil. Demande si le bruit peut être en provenance de nos installations de Contrecoeur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Demandes de suivi quant à la fréquence des bruits, leur type, etc. Aucune réponse reçue. • Aucune activité particulière réalisée du côté d'ArcelorMittal

43

Suivi des plaintes



- Signalement reçu - poussières rouges (juillet 2020)
 - Nuage de poussières perçu par un hélicoptère au-dessus de l'aciérie de l'est – information acheminée au ministère de l'Environnement
 - Émissions générées par une intervention requise suite à une panne d'Hydro-Québec
 - Communication réalisée auprès du ministère – aucun suivi attendu

44

Suivi des plaintes



- Signalement reçu – oiseaux (juin 2020)
 - Oiseaux aperçus près du fleuve par un voisin industriel
 - Communication auprès du ministère de la Faune
 - Intervention réalisée par ArcelorMittal :
 - Transfert des oiseaux vers un refuge, à Hudson (en bonne santé)
 - Nettoyage du site
 - Installation d'un filet sur le site de calamine huileuse pour prévenir la fréquentation par les bernaches

45

Suivi des plaintes

- Signalement reçu – oiseaux (juin 2020)



46

Varia



47

Appréciation de la rencontre



- Vos impressions sur le contenu et le déroulement de la rencontre?

48

Prochaine rencontre



- Objectif de tenir cette rencontre d'ici la fin de 2020
- Thématique possible : gestion des eaux

49